DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**_*_*

COMMUNE DE GIEVRES

**_*_*

ENQUETE PUBLIQUE

Du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020

Relative au projet de réalisation d'un parc photovoltaïque au lieudit « Prés les Gravouilles » à GIEVRES

(arrêté préfectoral n° 41-2020-05-25-002 en date du 25 mai 2020)

PROCES-VERBAL D'OBSERVATIONS

Projet de réalisation du parc photovoltaïque au lieudit « Prés les Gravouilles » Commune de GIEVRES (Loir-et-Cher) – Dossier n° 20000027/45

L'enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au lieudit « Prés Les Gravouilles » à GIEVRES s'est tenue en Mairie du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 41-2020-05-25-002 en date du 25 mai 2020, un affichage règlementaire a été effectué à l'extérieur de la Mairie de GIEVRES.

Un avis d'enquête a été publié dans la Nouvelle République du Loir-et-Cher et la Renaissance du Loir-et-Cher le 29 mai 2020, puis repris dans ces mêmes journaux le 19 juin 2020.

Un registre d'enquête, ouvert par Monsieur le Maire de la Commune, côté et paraphé par mes soins, a été mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de GIEVRES.

En outre, le pétitionnaire a fait installer 2 panneaux munis de l'avis d'enquête sur les lieux du projet.

Le dossier, l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête étaient en ligne le 29 mai 2020 sur le site internet des services de l'Etat dans le Loir-et-Cher.

Le public pouvait également participer par voix dématérialisée sur une adresse dédiée ouverte par les services de l'Etat dans le Loir-et-Cher. Un poste informatique a été mis à disposition en Mairie de GIEVRES pour permettre au public de consulter le dossier et d'effectuer des observations, propositions et contre-propositions.

Le 16 juillet 2020, à l'issue de ma dernière permanence en Mairie, j'ai récupéré le registre clos par mes soins et le dossier d'enquête.

Aucune observation écrite ou orale n'a été portée sur le registre.

Aucun courrier adressé à mon intention n'a été reçu et aucun mail sur le site ouvert par les services de l'Etat dans le Loir-et-Cher n'a été transmis.

Ce procès-verbal a été remis, ce jour, à la société URBA 225 à l'intention de Madame Souaré DIOUF.

A VIERZON, le 17 juillet 2020 Le Commissaire enquêteur, Patrick ANDRE

Reçule 17/07/2020